

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AR\_2023\_3461\_CC**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

**DÉLÉGATION DE FONCTION  
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

**DÉLÉGATION TEMPORAIRE À  
MADAME HÉRY SOPHIE**

Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, modifié par l'arrêté AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,

**CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur BOISROUX Armand et Monsieur SERRES-COUSINE Cyril sollicitant la célébration de leur mariage par Madame HÉRY Sophie, conseillère municipale de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de l'administration communale ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Madame HÉRY Sophie, conseillère municipale de Cherbourg-en-Cotentin, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, afin de procéder à la célébration de la cérémonie qui aura lieu le vendredi 25 août 2023 à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.

**ARTICLE 2** - Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement, après réception de l'arrêté en Sous-préfecture et accomplissement des formalités de publicité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 21 août 2023,

Pour le Maire,  
Le Maire-adjoint délégué,  
**Pierre-François LEJEUNE.**

*Pi*  
Odile  
LEFAIX-VERON

